



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/73
1^{er} avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Neuvième session
Genève, 14-18 mars 2005

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE
SUR SA NEUVIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 14 au 18 mars 2005

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa neuvième session.....	3
II. Déclarations liminaires.....	7
III. Débat de haut niveau sur le commerce et les objectifs du Millénaire pour le développement	16
IV. Renforcement de la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: tendances, problèmes et politiques.....	20
V. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité	25
VI. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.....	27
VII. Commerce, environnement et développement.....	33
VIII. Décision de la Commission et déclarations de clôture	37
IX. Questions d'organisation.....	39

Annexes

I. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission.....	41
II. Thèmes des Réunions d'experts pour 2005	42
III. Attendance.....	44

Chapitre I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA NEUVIÈME SESSION

1. La Commission se déclare satisfaite de l'application par le secrétariat des recommandations adoptées à la huitième session et de ses contributions aux délibérations intergouvernementales et à la formation de consensus en matière de recherche et d'analyse directive, d'assistance technique et de renforcement des capacités. Elle apprécie en particulier les analyses directives et techniques présentées dans la documentation établie pour sa neuvième session. Elle se félicite également des contributions utiles apportées par des personnalités et des intervenants au cours des réunions-débats organisées à la neuvième session. La Commission remercie en outre tous les donateurs qui fournissent des ressources pour l'exécution du sous-programme de la CNUCED consacré au commerce. Dans tous ces domaines de travail, une attention particulière devrait être accordée aux besoins des pays les moins avancés (PMA).

A. Commerce et objectifs de la Déclaration du Millénaire

2. Eu égard à la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, et à l'examen approfondi de la mise en œuvre de la Déclaration qui doit avoir lieu en 2005, la Commission recommande à la CNUCED:

a) De contribuer à l'intégration du développement dans le commerce international et les négociations commerciales, en particulier les négociations du Cycle de Doha, par ses travaux de formation de consensus, d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités, conformément au mandat défini dans le Consensus de São Paulo;

b) De contribuer à la préparation de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des engagements figurant dans la Déclaration du Millénaire, qui se tiendra en septembre 2005, s'agissant en particulier de la contribution du commerce et des négociations commerciales à la réalisation des objectifs de développement;

c) De soutenir les efforts de renforcement des capacités dans les pays en développement concernant l'élaboration des politiques commerciales, les négociations commerciales, y compris les négociations d'adhésion à l'OMC, et les produits de base, comme prévu dans le Consensus de São Paulo (par. 95). La CNUCED devrait également renforcer son assistance technique pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement, conformément au paragraphe 66 du Consensus de São Paulo.

B. Secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial

3. La Commission prend note du rapport de la Réunion d'experts qui a lancé le processus d'examen sectoriel des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial et examiné la délocalisation de services grâce aux technologies de l'information, les produits liés aux sources d'énergie renouvelables, y compris les biocarburants, et les textiles et les vêtements. Elle se félicite de l'attention particulière qui est accordée aux besoins des pays en développement,

notamment des PMA. Elle décide que des examens sectoriels annuels des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial continueront d'être organisés dans le cadre d'une réunion d'experts. Elle recommande également que la CNUCED entreprenne des activités de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional par le biais de projets pilotes afin d'aider les pays en développement à participer à de tels secteurs, y compris les secteurs indiqués dans le rapport de la Réunion d'experts (TD/B/COM.1/EM.26/3). La Commission invite les institutions et pays donateurs à soutenir ces efforts de renforcement des capacités.

C. Accès aux marchés, pénétration des marchés et compétitivité

4. La Commission a décidé que la CNUCED devait intensifier ses travaux sur les interactions entre l'accès aux marchés, la pénétration des marchés et les facteurs de compétitivité, et leurs incidences sur les exportations des pays en développement. La CNUCED devrait également étudier les conséquences des obstacles non tarifaires. Elle devrait continuer d'analyser les défis et les perspectives de la libéralisation du commerce, s'agissant en particulier de l'effritement des préférences, ainsi que de l'utilisation et de l'amélioration des schémas de préférences. La CNUCED devrait continuer de soutenir les initiatives commerciales Sud-Sud, dont le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC).

5. La Commission a noté que la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui se tiendra à Antalya (Turquie) en novembre 2005, devrait être une bonne occasion de s'attaquer aux pratiques anticoncurrentielles qui sont préjudiciables à l'entrée sur les marchés des exportations des pays en développement.

D. Produits de base

6. Comme souligné aux paragraphes 64, 74 et 100 du Consensus de São Paulo, et en tant que contribution à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, et compte tenu du rapport de la Réunion d'experts sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: mécanismes novateurs de financement (TD/B/COM.1/EM.24/3), la CNUCED devrait:

a) Continuer d'appliquer une approche globale dans les efforts qu'elle déploie pour contribuer au développement du secteur des produits de base, à sa diversification et à une participation plus efficace des pays en développement à la chaîne d'approvisionnement, et à cet égard s'acquitter pleinement des tâches qui lui ont été confiées;

b) Créer aussitôt que possible le Groupe d'étude international sur les produits de base, annoncé à la onzième session de la concurrence à São Paulo; les donateurs et institutions intéressés sont invités à contribuer à rendre le Groupe opérationnel;

c) Intensifier ses travaux concernant le financement des produits de base, s'agissant à la fois de la mise au point conceptuelle de mécanismes novateurs et d'une assistance pour leur mise en œuvre, en se concentrant sur la contribution du financement à la production par le secteur des produits de base de gains et bénéfices pour le développement en général, et sur la diffusion des stratégies efficaces;

d) Appliquer de vigoureux et vastes programmes de renforcement des capacités et des institutions dans ce domaine, couvrant les secteurs public et privé ainsi que les politiques et les mesures nationales et internationales.

7. La Commission invite la communauté internationale des donateurs à accroître son appui extrabudgétaire à la CNUCED pour la réalisation par celle-ci de son mandat relatif aux produits de base.

E. Commerce des services et incidences sur le développement

8. Conformément au paragraphe 99 du Consensus de São Paulo, et en tenant compte du rapport de la Réunion d'experts sur les aspects des services professionnels et des réglementations relatifs au commerce et au développement (TD/B/COM.1/EM.25/3), la CNUCED devrait continuer de renforcer ses activités d'analyse directive, de formation de consensus et de renforcement des capacités, avec l'appui de la communauté des donateurs dans les domaines ci-après, pour favoriser le développement des pays en développement:

a) Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités intérieures de production et à accroître leur participation au commerce des services;

b) Réaliser des évaluations du commerce des services conformément au paragraphe 95 du Consensus de São Paulo;

c) Réaliser des études sectorielles dans des domaines, secteurs et modes de fourniture intéressant les pays en développement;

d) Approfondir les travaux sur les services professionnels et les services aux entreprises dans les domaines indiqués dans le rapport susmentionné de la Réunion d'experts, y compris la délocalisation de ces services;

e) Aider les pays en développement à accroître leur capacité d'établir leurs propres priorités de négociation et de négocier des accords commerciaux, notamment en rapport avec l'AGCS et s'agissant d'accords commerciaux régionaux;

f) Analyser les réglementations intérieures et les règles de l'AGCS dans une optique de développement.

F. Commerce, environnement et développement

9. La CNUCED devrait poursuivre ses activités d'analyse directive, de formation de consensus et de renforcement des capacités, avec le soutien de la communauté des donateurs, dans le domaine des interactions entre le commerce, l'environnement et le développement, et en particulier:

a) Poursuivre, en tant qu'activité de projet, les travaux du Groupe consultatif spécial sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés; et encourager les États membres intéressés à participer activement aux activités sectorielles et nationales du Groupe;

- b) Renforcer ses travaux dans le cadre de l'Initiative BioTrade, en particulier des programmes nationaux BioTrade, et suivre les activités des partenariats lancés au Sommet mondial pour le développement durable et à la onzième session de la Conférence concernant la promotion du commerce, de la diversification des exportations et des investissements dans le commerce des produits biologiques;
- c) Aider les pays en développement à tirer parti des possibilités de commerce et d'investissement découlant du Protocole de Kyoto, y compris le mécanisme pour un développement propre, en tant qu'activité de projet;
- d) Poursuivre et renforcer ses travaux sur les mesures environnementales qui influent sur le commerce des pays en développement, ainsi que dans le domaine des biens et services environnementaux;
- e) Aider les pays en développement à déterminer les droits de douane et les mesures réglementaires qui influent sur le commerce des biens et matériels relatifs aux sources d'énergie renouvelables, à déterminer ce que les pays en développement ont – ou auraient – la capacité de fournir en tant que pièces et éléments de ces matériels, et leur éventuelle prise en compte dans le cadre du mandat énoncé à l'alinéa *iii* du paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Doha;
- f) Continuer d'étudier les perspectives commerciales des produits écologiques; la Commission se félicite des travaux réalisés par le Groupe d'étude international sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique créé par la CNUCED, la FAO et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM).

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que la présente session était la première que tenait la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base depuis la onzième session de la Conférence, et que c'était donc l'occasion d'aborder les questions de fond inscrites à l'ordre du jour dans l'optique de la mise en œuvre du Consensus de São Paulo. L'année 2005 serait également celle de l'examen cinq ans après de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces événements étaient étroitement liés car ils avaient pour objectif commun de promouvoir le commerce en tant que moteur de la croissance, du développement et de l'élimination de la pauvreté. Au point 3 de son ordre du jour, la Commission examinerait la façon dont l'accès au financement du commerce des produits de base influait sur la compétitivité et les capacités de pénétration des marchés des pays en développement, en particulier des pays tributaires des produits de base. Étant donné l'importance des questions relatives à ces produits, comme indiqué d'une manière générale dans le Consensus de São Paulo (par. 100), elle voudrait peut-être décider de faire de la question des produits de base un point régulier de son ordre du jour à l'avenir. Concernant la compétitivité, de plus en plus de pays en développement, y compris des PMA, reconnaissent que le droit et la politique de la concurrence, au niveau national et au niveau international, étaient importants pour la réalisation de leurs objectifs de développement et de réduction de la pauvreté. À cet égard, le Secrétaire général adjoint a rappelé que la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives se tiendrait à Antalya (Turquie), en novembre 2005.

2. Au titre du point 4 de son ordre du jour, la Commission examinerait le rôle croissant des pays en développement dans le commerce international des services, ainsi que les enseignements et les difficultés des négociations multilatérales et régionales en cours sur les services. Beaucoup de pays en développement avaient engagé des réformes, mais la libéralisation du commerce des services risquait de ne pas donner les résultats ou les gains escomptés en l'absence de politiques complémentaires. Dans de nombreux PMA, la part des services dans le PIB avait diminué depuis les années 90. La libéralisation de l'accès aux marchés pour le commerce des services ne pouvait être envisagée sans qu'il soit tenu compte des progrès dans les négociations sur les règles de l'AGCS et des disciplines en matière de réglementation intérieure. Une question en l'occurrence était celle du rôle d'une réglementation adéquate pour que la libéralisation du commerce produise des résultats positifs.

3. Concernant le point 5 de l'ordre du jour, le Secrétaire général adjoint a souligné l'appui apporté par la CNUCED aux pays en développement pour leur participation au Programme de travail de Doha et au-delà, qui englobait les questions d'accès aux marchés et de capacité de production dans une optique d'interactions entre commerce, environnement et développement. Quelques-unes de ces questions ne relevaient pas de l'OMC, s'agissant par exemple des moyens nouveaux pour le commerce de contribuer à un développement durable, à l'instar de l'Initiative BioTrade. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en février 2005 avait été un événement important, et la CNUCED était disposée à continuer de collaborer avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour aider les pays en développement à appréhender différentes questions de commerce et d'investissement

dans le domaine des changements climatiques, par exemple pour promouvoir une expansion des possibilités en la matière au titre du Mécanisme pour un développement propre.

Le Secrétaire général adjoint a également souligné l'importance du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, activité de projet lancée au cours de la Semaine commerciale de Rio qui avait précédé la onzième session de la Conférence.

4. La Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, tenue en février 2005, avait examiné la délocalisation de services utilisant les TIC, le secteur des textiles et de l'habillement, et celui des sources d'énergie renouvelables et des biocarburants. La Commission devrait examiner la suite qui pourrait être donnée aux examens sectoriels, y compris l'exécution de projets sur le terrain, et la convocation d'une autre réunion d'experts sur le même thème au cours du présent exercice biennal.

5. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que l'appui de la CNUCED serait nécessaire pour deux grands événements en 2005: la préparation de l'examen cinq ans après de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, à Hong Kong.

6. Pour de nombreux pays en développement tributaires des produits de base, les obstacles à la pénétration des marchés liés au financement des produits de base avaient des incidences négatives, auxquelles il fallait remédier. Le Consensus de São Paulo proposait une feuille de route pour les travaux de la CNUCED dans le domaine des produits de base, et à cet égard la Commission devrait faire de ces produits un point permanent de son ordre du jour. Le représentant a exprimé son soutien au Groupe d'étude international sur les produits de base. Des efforts étaient également nécessaires pour rendre les marchés internationaux plus efficaces, plus justes et plus équitables en prévenant et en démantelant les structures et les pratiques anticoncurrentielles des entreprises d'envergure mondiale lorsque celles-ci étaient préjudiciables aux exportations des pays en développement, notamment aux exportations de produits de base. La cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives serait l'occasion de remédier aux pratiques anticoncurrentielles. Le représentant s'est félicité des travaux réalisés sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. La CNUCED devait poursuivre en priorité de telles activités et les élargir au renforcement des capacités.

7. Concernant le commerce des services, il a déclaré souscrire sans réserve à l'évaluation présentée par le secrétariat de la CNUCED à la section V du document TD/B/COM.1/71. Des secteurs de services à plus forte intensité de travail intéressaient tout particulièrement les pays en développement, et ils devraient bénéficier d'une priorité dans les négociations relatives à l'AGCS. Les pays en développement cherchaient à obtenir des pays développés des engagements plus larges et contraignants sur les Modes 4 et 1 ainsi que sur la mise en œuvre de l'article IV de l'AGCS. Ils avaient besoin d'une aide pour se doter d'une capacité de fourniture de services compétitive, renforcer leurs capacités institutionnelles et réglementaires, et conserver la marge d'action nécessaire pour garantir un juste équilibre entre les divers objectifs de développement. Un préalable nécessaire était une évaluation claire à la fois du potentiel commercial du secteur des services et des objectifs de négociation sur l'AGCS et de leurs incidences sur le développement. Les pays en développement attachaient une grande importance aux travaux

de la CNUCED à cet égard et demandaient au secrétariat de poursuivre ses analyses des moyens de créer des secteurs de services et des services d'infrastructure compétitifs qui soutiendraient et renforceraient la compétitivité et le développement.

8. Le représentant a félicité la CNUCED de ses travaux sur une grande diversité de questions de commerce et d'environnement, s'agissant en particulier des biens et services environnementaux, des prescriptions environnementales et de l'accès aux marchés, des débouchés à l'exportation pour les produits biologiques, et de l'Initiative BioTrade. La nouvelle initiative de la CNUCED concernant le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés était également encouragée, de même que l'assistance fournie au cours des négociations à l'OMC sur l'identification des biens environnementaux présentant pour les pays en développement un intérêt pour leurs exportations et leur développement durable.

9. Le représentant s'est déclaré satisfait de l'application globale par le secrétariat des recommandations formulées par la Commission à sa huitième session. Il fallait continuer de mettre l'accent sur les PMA et les pays africains, étant donné leurs besoins spécifiques et urgents. L'appui financier que fournissaient les donateurs à la CNUCED pour l'exécution des activités de coopération technique était louable, mais il devait être augmenté compte tenu du mandat confié à la CNUCED à la onzième session de la Conférence. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirmaient leur engagement de mener à bien le nouveau cycle de négociations relatives au SGPC et comptaient sur un soutien continu de la CNUCED.

10. Le représentant des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, s'est déclaré satisfait de l'initiative prise par le secrétariat d'organiser un débat sur le commerce et les objectifs du Millénaire pour le développement, en espérant une contribution plus directe du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED à la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et en particulier à la réunion de haut niveau sur l'examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'est également déclaré satisfait de l'analyse faite par le secrétariat des mécanismes de financement des produits de base et a remercié les partenaires de développement de leur appui à de tels mécanismes en Asie. Une suggestion était d'inclure le financement des produits de base dans les programmes de responsabilité sociale d'entreprise, des sociétés multinationales et de prendre en considération les questions relatives à ces produits au cours de la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles. Les travaux de la CNUCED sur les secteurs nouveaux et dynamiques devaient être poursuivis, et étendus à d'autres secteurs tels que les biens et services environnementaux, ainsi que les textiles et les vêtements après l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements.

11. Le représentant a souligné la nécessité urgente d'aborder les problèmes de capacité d'offre dans le secteur des services et la question des obstacles aux exportations de services des pays en développement, en particulier les accords de reconnaissance mutuelle, les examens des besoins économiques, les visas, les prescriptions techniques et la réglementation intérieure. Les pays développés devaient reconnaître l'importance du Mode 4, ainsi que des Modes 1 et 2, pour le développement économique. Étant donné l'importance du commerce des services, le représentant se félicitait de l'accent mis par la CNUCED sur le secteur des services dans tous ses domaines d'activité, ainsi que sur l'évaluation des services.

12. Il a rappelé l'engagement pris à la onzième session de la Conférence de surveiller les mesures environnementales influant sur les exportations des pays en développement. Ces mesures étaient devenues des facteurs cruciaux pour l'accès aux marchés et la pénétration des marchés. Dans de nombreux cas, les prescriptions environnementales avaient également été préjudiciables aux pays asiatiques, et un certain nombre de suggestions faites par le secrétariat méritaient d'être adoptées sans réserve. La participation du secteur privé au Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés était louable. Le représentant a souligné le rôle positif de l'Initiative BioTrade que le secrétariat devrait étendre à d'autres pays de la région.

13. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné que la plupart des pays africains étaient tributaires de produits de base. Il fallait s'attaquer, notamment au moyen de mécanismes novateurs de financement, aux problèmes découlant du manque de capitaux, de technologie et de ressources humaines pour le respect des normes applicables aux produits. Il fallait reconnaître le rôle qui incombait en la matière à l'État. Les petits producteurs devaient bénéficier d'un soutien, des prix «décentés» devaient être payés et les partenariats entre producteurs des pays en développement et distributeurs de produits devaient être encouragés. Les producteurs africains s'inquiétaient des obstacles au commerce dus à des structures de marché international défavorables et des contraintes imposées par les entreprises. La CNUCED avait entrepris d'importants travaux dans ce domaine, et il fallait renforcer les analyses visant à aider les pays en développement dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence, notamment au niveau régional.

14. Le commerce des services ouvrait aux pays africains des possibilités d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le développement de services d'infrastructure était d'une importance cruciale pour le développement économique, mais la plupart des fournisseurs de services africains souffraient d'un manque de ressources et de compétitivité. Les services étaient importants pour améliorer les conditions de vie, et les gouvernements avaient un important rôle réglementaire à jouer en faveur de la réalisation des objectifs sociaux. La libéralisation et la privatisation des services d'infrastructure devaient également aller de pair avec une concurrence et des mesures législatives appropriées. La Commission pouvait y contribuer en adoptant des recommandations spécifiques en vue de promouvoir le dynamisme des industries locales de services, l'accès à la technologie à travers différents modes de livraison, et le mouvement de personnes physiques.

15. Les pays africains avaient des difficultés à s'adapter aux prescriptions environnementales et aux prescriptions de sécurité alimentaire liées à l'environnement, en vigueur sur leurs principaux marchés d'exportation. Ils s'inquiétaient des réglementations relatives aux pesticides et des normes du secteur privé. À cet égard, ils se félicitaient des travaux du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, ainsi que de l'Équipe spéciale internationale CNUCED/FAO/IFOAM sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique. En raison des prescriptions en matière de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement, les pays africains appréciaient les projets envisagés par l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement ainsi que l'Initiative BioTrade, qui était désormais élargie à l'Afrique. Les travaux de la CNUCED sur la biodiversité et les savoirs traditionnels étaient également importants, car la majorité des Africains s'en remettaient aux savoirs traditionnels pour satisfaire leurs besoins en matière d'alimentation et de santé.

Il y avait également des possibilités pour la CNUCED de contribuer au renforcement des capacités des pays africains, lesquels étaient actuellement en position défavorable, d'appliquer le Mécanisme pour un développement propre relevant du Protocole de Kyoto.

16. L'initiative concernant les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce international offrait d'importantes possibilités aux pays africains de diversifier leur production et leurs exportations. Elle devait être élargie au troisième grand domaine d'activité de la CNUCED, à savoir le renforcement des capacités, en particulier en Afrique, par le biais de projets pilotes nationaux et sous-régionaux, car l'Afrique devait elle aussi se doter de capacités dans ces secteurs nouveaux et dynamiques.

17. Les travaux relatifs à l'après-Doha entrepris au titre du JITAP étaient extrêmement importants. D'autres activités spécifiques de coopération technique méritant une mention particulière concernaient le commerce et l'environnement, le commerce et la concurrence, les produits de base, l'accession à l'OMC, les négociations ACP-Union européenne, et le SGPC. La CNUCED était un important partenaire de l'Afrique dans les efforts déployés pour mener à bien le Programme de travail de Doha et en réaliser l'objectif de développement. Le représentant s'est déclaré satisfait des travaux effectués par le secrétariat, indiqués dans le document TD/B/COM.1/69.

18. Le représentant du **Costa Rica**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que la CNUCED devait poursuivre ses travaux sur le commerce et le développement, en se concentrant sur trois grands domaines: a) la contribution du commerce au développement économique, et les liens entre libéralisation du commerce, croissance économique et atténuation de la pauvreté; b) les interactions entre multilatéralisme et intégration régionale, les deux étant compatibles et complémentaires; et c) les négociations multilatérales et un appui continu aux pays en développement pour leur participation au Programme de travail de Doha.

19. Concernant le commerce international des services, il fallait accroître la participation des pays en développement. De nombreux pays de la région avaient engagé des réformes dans le secteur des services, mais leur part du commerce international des services restait extrêmement modeste, à 3,5 % environ, plus faible que leur part du commerce des marchandises, qui s'établissait à 5,3 % du commerce mondial total. Les pays de la région espéraient tirer profit des négociations sur les services à travers le mouvement temporaire de personnes physiques pour la fourniture de services (Mode 4). La CNUCED avait fourni une aide aux pays en développement dans ce domaine, aide qui devait être accrue. Il était également important d'examiner les meilleures pratiques, qui contribueraient à renforcer le commerce Sud-Sud des services.

20. Le Groupe latino-américain et caraïbe attachait une grande importance aux liens entre commerce, investissement et environnement, étant donné les vastes ressources en matière de diversité biologique de la région. Il soutenait les travaux de la CNUCED sur l'agriculture biologique, l'Initiative BioTrade, les changements climatiques et le tourisme durable. Il comptait sur le succès des travaux du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés et se déclarait satisfait des activités de la CNUCED relatives aux biens et services environnementaux.

21. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto était un important événement qui ouvrait de nouvelles perspectives. La CNUCED avait un rôle à jouer auprès des pays en développement concernant les questions liées au commerce et à l'investissement dans le domaine des changements climatiques, s'agissant par exemple de promouvoir des possibilités de commerce et d'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre, le développement rural, la diversification de l'offre d'énergie, la production de biocombustibles et l'utilisation des produits de base pour produire de l'énergie. Le Groupe latino-américain et caraïbe remerciait le Gouvernement britannique de son projet relatif aux prescriptions environnementales, qui intéressait huit pays de la région.

22. Le représentant du **Luxembourg**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne (UE)**, a dit que comme le montrait l'ordre du jour de la Commission, le rôle de la CNUCED allait au-delà du renforcement des capacités de négociation commerciale ou de mise en œuvre des accords commerciaux. La Commission offrait l'occasion de réfléchir aux liens entre le commerce et les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'UE souscrivait à la conclusion du rapport sur le projet des Nations Unies relatif au Millénaire selon laquelle le commerce pouvait constituer un puissant moteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté. À ce propos, l'UE convenait que l'agriculture, l'accès aux marchés de produits non agricoles, les services, la facilitation du commerce ainsi que le traitement spécial et différencié constituaient non seulement des éléments critiques des négociations commerciales en cours, mais aussi des facteurs clefs dans la réalisation de ces objectifs. Elle appuyait aussi la recommandation formulée dans ce rapport, visant à ce que tous les pays développés étendent aux PMA des mécanismes du type «Tout sauf les armes». L'octroi de préférences commerciales aux PMA par les pays en développement faciliterait aussi le commerce Sud-Sud.

23. L'UE saluait les efforts que la CNUCED déployait pour promouvoir la question du financement du commerce des produits de base, et l'approche proposée dans le document d'information du secrétariat était bonne. Elle examinait plusieurs moyens d'appuyer les travaux de la CNUCED dans ce domaine, en particulier ceux visant à mettre en valeur les meilleures pratiques dans des pays tributaires de produits de base.

24. L'UE reconnaissait avec le secrétariat de la CNUCED l'importance croissante des services et leur potentiel de développement, notamment le rôle du Mode 4 pour tous les partenaires commerciaux, en particulier les pays en développement. Compte tenu de son poids, elle avait présenté une offre initiale substantielle sur le Mode 4. En outre, les envois de fonds internationaux étaient toujours pénalisés par des coûts de transaction élevés, coûts qui devraient être réduits par une concurrence accrue et par des gains d'efficacité dans le secteur des services financiers. S'agissant des négociations actuelles sur l'AGCS, tout progrès accompli dépendra de la participation de l'ensemble des partenaires commerciaux au processus des demandes et des offres. L'UE était disposée à prendre en compte toutes les flexibilités offertes par l'AGCS et les lignes directrices de négociation en faveur des PMA, et une attention particulière serait accordée aux intérêts des pays en développement dans son offre révisée de services, conformément à l'ensemble de résultats de juillet.

25. En matière de commerce, d'environnement et de développement, l'UE, par le biais de certains de ses États membres, coopérait étroitement avec la CNUCED, notamment en matière d'assistance technique. Les préoccupations relatives aux normes environnementales impliquaient non pas que ces normes devaient être réduites, mais qu'un appui devait être accordé

aux exportateurs pour les aider à s'y conformer. Les travaux de la CNUCED sur divers secteurs économiques permettaient de tirer des enseignements utiles à cet égard.

26. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a appelé la communauté internationale à apporter aux pays en développement et en particulier aux PMA une solution rapide à leurs problèmes particuliers dans les domaines suivants: dette extérieure, baisse de l'APD, faiblesse de l'investissement, dégradation des termes de l'échange, protectionnisme sur les marchés d'exportation, instabilité des prix des produits de base et insuffisance des infrastructures et des capacités de production.

27. La production et l'exportation de produits de base revêtaient une importance fondamentale pour les PMA car la part des exportations de produits de base dans le total de leurs recettes d'exportation était souvent supérieure à 90 %. Toutefois, seule une proportion minime de ces exportations portait sur des produits transformés. Les PMA étaient pénalisés par la baisse des prix des produits de base, qui était à l'origine de problèmes sociaux et de problèmes de balance des paiements. L'analyse de la CNUCED dans ce domaine était très utile.

28. Une question importante était de savoir comment les PMA pouvaient tirer parti de débouchés possibles et de leurs avantages comparatifs dans le secteur des produits de base. Il fallait réduire, voire supprimer, les subventions à l'exportation, les mesures de soutien interne, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane ainsi que les obstacles non tarifaires. La facilitation du commerce revêtait aussi une très grande importance et devait être promue. Les capacités de production devaient être développées et une assistance technique devrait être accordée aux pays en développement et en particulier aux PMA à cette fin. Le développement des infrastructures et des capacités commerciales était une priorité pour attirer les investissements nécessaires à une croissance économique et un développement autosuffisants.

29. Concernant le lien entre commerce et réduction de la pauvreté, parmi les facteurs importants figuraient l'amélioration de l'accès aux marchés, le renforcement des infrastructures et l'éducation. L'objectif d'allouer 0,7 % du PIB à l'APD avait aussi été souligné. On devrait en outre aider les PMA à transformer davantage de produits de base. Il fallait investir dans le renforcement des capacités matérielles, humaines et institutionnelles de ces pays, en particulier dans les systèmes de transport. Un autre élément notable était la cohérence des politiques commerciales internationales et des stratégies nationales de développement dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement. Trois mesures qui aideraient considérablement les PMA étaient l'ouverture des marchés aux produits provenant de ces pays, l'accès au microcrédit et l'annulation de leur dette.

30. Les services – notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie, des assurances, de la banque, de la santé, de l'éducation, du tourisme et des services professionnels – jouaient un rôle essentiel dans le développement économique, et il faudrait accroître la compétitivité des PMA dans ces secteurs et leur apporter une assistance technique. Des avantages découleraient des négociations sur l'AGCS, surtout grâce au mouvement de personnes physiques.

31. Les PMA étaient conscients du lien entre commerce, environnement et développement durable. La protection de l'environnement était importante dans l'optique du développement durable, et ces pays accordaient un grand intérêt à la mise en œuvre des décisions et des recommandations formulées dans l'Action 21. Il devrait être tenu compte de la situation

particulière des PMA dans l'élaboration de normes, notamment de normes environnementales, et on devrait aider les PME de ces pays à les respecter. Enfin, le représentant a remercié les donateurs de soutenir les programmes de coopération technique de la CNUCED et leur a demandé d'accroître leur contribution au développement des PMA.

32. La représentante de l'**Inde** a dit que le troisième cycle de négociations sur le SGPC devrait non seulement aboutir à un ensemble d'engagements substantiels en matière de libéralisation du commerce, reposant sur des avantages réciproques répartis de manière équitable entre tous les participants, mais aussi promouvoir les complémentarités économiques et déboucher sur des mesures préférentielles concrètes au bénéfice des PMA. Un comité de négociation avait été créé, ainsi que deux groupes de négociation qui se réunissaient chaque semaine (l'un sur l'établissement de règles et l'autre sur l'accès aux marchés). Un calendrier avait été établi en vue d'achever les négociations avant novembre 2006. Les membres du Groupe des 77 et la Chine avaient été invités à participer aux négociations et avaient assisté aux séances formelles et informelles des deux groupes de travail. L'adhésion de nouveaux membres se ferait dans le cadre des négociations en cours. Les participants espéraient que le cycle de négociations aboutirait à des résultats positifs, sensibles et bénéfiques pour tous. La représentante a remercié la CNUCED de son assistance.

33. Les connaissances, l'expérience et les compétences de la CNUCED constitueraient une contribution précieuse à l'examen quinquennal des objectifs du Millénaire pour le développement et à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, à Hong Kong. Le nouveau mandat que lui avait confié la Conférence à sa onzième session et les résultats des réunions d'experts devraient se traduire dans ses activités. La nécessité d'accorder une assistance financière et technique au renforcement des capacités d'offre des pays en développement était manifeste dans les documents de la CNUCED. L'exemple de plusieurs pays en développement, notamment l'Inde, montrait qu'il était possible de concevoir des mécanismes de financement viables et durables à l'intention des producteurs, des transformateurs et des négociants de produits de base, et la CNUCED devrait lancer d'autres initiatives dans ce domaine.

34. La CNUCED était censée promouvoir la cohérence au sein du système financier, monétaire et commercial international, sur la base du principe visant à garantir aux pays en développement une «marge d'action» et une dose de flexibilité, éléments qui devraient être considérés non pas comme des concessions ou des exceptions à la règle, mais comme faisant partie intégrante de l'architecture du système commercial multilatéral. La structure institutionnelle de l'OMC avait besoin d'être réformée tant dans la forme que sur le fond. Le processus de prise de décisions devait être transparent, ouvert et participatif, et les activités de fond devaient prendre en compte le développement; on attendait de la CNUCED qu'elle continue à jouer un rôle positif dans la réalisation de cet objectif. Les travaux de la CNUCED sur les secteurs nouveaux et dynamiques étaient louables et devaient être suivis d'une aide au renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces travaux pourraient être étendus à d'autres secteurs, notamment l'audiovisuel, le tourisme, les biotechnologies, les biens et services environnementaux et les produits pharmaceutiques. La CNUCED devrait aussi poursuivre ses activités d'avant-garde sur le Mode 4. Concernant le commerce et l'environnement, la création de nouveaux obstacles sous la forme de prescriptions en matière d'environnement et de santé demeurerait une question importante. Les négociations multilatérales devraient tenir pleinement compte des biens et services environnementaux présentant un intérêt à l'exportation pour les pays en développement. Les savoirs traditionnels étaient une autre question importante

et l'assistance qu'apportait la CNUCED à l'analyse d'approches holistiques de la protection, de la promotion et de la préservation des savoirs traditionnels ainsi que de leur intégration dans les stratégies de développement était accueillie avec satisfaction. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les savoirs traditionnels, en coopération étroite avec d'autres organisations internationales telles que l'OMC, le PNUE, la Convention sur la diversité biologique, la FAO et l'OMPI.

35. Le représentant de la **Chine** a souligné l'importance du financement du commerce des produits de base. Les efforts déployés par les pays en développement dans ce domaine ne seraient pas suffisants et auraient donc besoin d'être soutenus par les pays développés et les organisations internationales. Les activités de la CNUCED dans ce domaine étaient louables et celles relatives aux produits de base devaient être renforcées. Dans le secteur des services, l'importance du Mode 4 dans l'optique du développement durable était très grande. Étant donné que les pays en développement n'étaient pas suffisamment compétitifs dans le commerce des services, les pays développés devraient s'efforcer de libéraliser les secteurs de services présentant un intérêt particulier pour ces derniers, en particulier les services liés au mouvement de personnes physiques. Les obstacles non tarifaires étaient des obstacles importants aux exportations des pays en développement et devraient être examinés dans les négociations en cours à l'OMC. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans ce domaine.

36. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné l'importance des travaux de la CNUCED portant sur l'adhésion à l'OMC et l'intégration régionale. L'ordre du jour de la Commission permettait aux États membres d'examiner des questions très complexes, mais très intéressantes qui étaient au cœur du commerce international.

Chapitre III

DÉBAT DE HAUT NIVEAU SUR LE COMMERCE ET LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Résumé du Président

A. Objectif, principaux orateurs et intervenants

37. Le débat de haut niveau a été convoqué dans la perspective de l'examen cinq ans après de l'application de la Déclaration du Millénaire et de la réalisation des objectifs de développement qui y étaient énoncés – examen qui culminerait par une réunion de haut niveau de chefs d'État lors de l'Assemblée générale en septembre 2005 –, des résultats de la onzième session de la Conférence et de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005. Le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED a ouvert le débat, auquel un certain nombre de personnalités ont participé¹.

B. Comment le commerce peut-il aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans quelles conditions?

38. Le commerce, les négociations commerciales et la libéralisation du commerce devraient être considérés comme un moyen de réaliser des «gains pour le développement», et notamment d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le commerce est indissociable des OMD, car la politique commerciale peut être un puissant instrument de développement, et à son tour le développement peut encourager une expansion du commerce. Les effets positifs potentiels du commerce sur le développement sont considérables. D'après les estimations de la CNUCED, la libéralisation du commerce dans l'agriculture, le secteur manufacturier et les services (en particulier pour le Mode 4) pourrait apporter chaque année aux pays en développement jusqu'à 300 milliards de dollars des États-Unis.

39. Les pays en développement, notamment les PMA et les pays dont l'économie est faible et vulnérable, ne pourront exploiter le plein potentiel du commerce que s'ils disposent des capacités compétitives nécessaires dans différents domaines: commerce des biens et services, infrastructures de transport, procédures administratives efficaces, ressources humaines et politiques éducatives, ressources financières, politiques intérieures appropriées et réglementation. Les efforts pour accroître le commerce doivent donc s'accompagner d'investissements simultanés dans le développement des capacités productives et des

¹ M. Dipak K. A. Patel, Ministre du commerce et de l'industrie de la Zambie, et M. Patrick A. Messerlin, professeur d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris, ont présenté des exposés. Les principaux intervenants ont été M. Alejandro Jara, Ambassadeur du Chili à l'OMC, M. Carlo Trojan, Ambassadeur de la Commission européenne à l'ONU et à l'OMC, M. Hardeep S. Puri, Ambassadeur de l'Inde à l'ONU, M. Ransford A. Smith, Ambassadeur de la Jamaïque à l'ONU, M. Fernando de Mateo, Ambassadeur du Mexique à l'OMC, M. Joseph Ayalogu, Ambassadeur du Nigéria à l'ONU, M. Enrique A. Manalo, Ambassadeur des Philippines à l'ONU, et M. Richard Fallon, Représentant permanent adjoint de l'Irlande à l'ONU.

infrastructures économiques et sociales correspondantes. À cela devraient s'ajouter des marchés internationaux favorables, c'est-à-dire sans restrictions ni distorsions inéquitables, l'élimination des obstacles à la pénétration des marchés (obstacles non tarifaires, prescriptions et normes excessives, mesures sanitaires et phytosanitaires), des pratiques anticoncurrentielles et des structures de marché monopolistiques, et la recherche de solutions au problème de l'effritement des préférences commerciales ainsi qu'à celui de la faiblesse et de l'instabilité des prix des produits primaires.

40. L'objectif 8 de la Déclaration du Millénaire correspond à l'engagement d'instaurer un système commercial multilatéral ouvert, équitable, prévisible et réglementé. À cette fin, il faudrait continuer de privilégier l'intégration des questions de développement dans les principes et les mécanismes du système commercial multilatéral, et surtout dans les négociations sur les droits et les obligations en matière de commerce. Les besoins particuliers des PMA, des pays sans littoral et des pays de transit, des petits États insulaires en développement et des pays très en retard dans la réalisation des OMD doivent retenir toute l'attention de la communauté internationale.

C. Cinq ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, quelles sont les contraintes et les perspectives concernant la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire? Quels progrès ont été faits, mesurés d'après les indicateurs relatifs aux OMD?

Rapport Sachs

41. Le rapport sur le projet du Millénaire intitulé *Investir dans le développement: Plan pratique de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* apporte, dans son chapitre «Un tournant décisif du commerce mondial», une contribution utile à l'examen cinq ans après de la réalisation des OMD. Il présente des arguments en faveur d'une libéralisation du secteur agricole, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et des services dans les secteurs qui intéressent les exportations des pays en développement. Ses recommandations sur les aspects relatifs au commerce des droits de propriété intellectuelle, sur la protection de l'environnement et les normes environnementales et sur les zones de libre-échange donnent des orientations utiles pour l'action future. Le rapport attire l'attention sur les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les PMA, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement pour atteindre les OMD, et il demande que des mesures complémentaires soient adoptées pour soutenir ces pays. L'un des aspects méritoires du rapport est l'appel lancé en faveur de la création d'un fonds d'aide à l'ajustement pour le commerce.

42. Toutefois, la façon dans le rapport d'envisager une application individualisée et pays par pays du traitement spécial et différencié n'a pas manqué de susciter des inquiétudes, de même que le fait d'insister de façon excessive sur la question des préférences commerciales, de proposer des calendriers ambitieux pour parvenir à une liberté totale du commerce d'ici 2025 avec une application universelle des principes de réciprocité et de non-discrimination, ainsi qu'à l'élimination des subventions à l'exportation et à une très stricte limitation du soutien interne dans l'agriculture, et de réclamer une libéralisation ambitieuse sans mesures d'accompagnement pour renforcer les capacités productives afin de tirer profit de l'accès aux marchés. Cet ambitieux calendrier de libéralisation du commerce semble irréaliste étant donné l'actuelle dynamique des négociations et il serait assurément inapproprié pour les pays en développement dont la plupart

risquent d'être confrontés à de considérables problèmes d'ajustement aux nouvelles règles commerciales. Un processus plus progressif a été suggéré, permettant de réaliser des progrès réguliers par étapes successives et modestes. Par ailleurs, le rapport n'accorde pas la place qu'il convient à l'importante question des produits de base.

Contribution du système commercial international à la réalisation des OMD

43. Un système commercial international plus propice à la réalisation des objectifs du Millénaire placerait au premier plan les questions de développement et proposerait un environnement favorable, répondant aux besoins et aux préoccupations en matière de développement des pays en développement. Un tel système devrait également mettre en avant l'équité et la justice, avec un traitement spécial et différencié permettant aux pays en développement de conserver la flexibilité d'action nécessaire pour appliquer des politiques commerciales et économiques et des politiques de développement conformes à leurs besoins et à leurs priorités de développement. La marge d'action devrait être considérée comme un moyen de promouvoir une meilleure utilisation des politiques et options disponibles pour le développement.

44. Depuis la signature des résultats du Cycle d'Uruguay et l'application des Accords de l'OMC, peu d'avantages pratiques et concrets ont été retirés du traitement spécial et différencié. Une reprise immédiate des négociations sur ce traitement a été considérée comme une priorité, de même qu'un accroissement de l'aide liée au commerce, ce que devrait favoriser le prochain Sommet du G-8 et l'examen de l'application de la Déclaration du Millénaire. Selon certains, le traitement spécial et différencié a) ne devrait pas aboutir à des dispenses et à des exonérations générales des obligations ou des engagements de libéralisation, et b) devrait reposer sur une «flexibilité différenciée» et non pas sur des clauses d'option de refus permanente. D'autres rejetaient une telle approche fondée sur la différenciation, en faisant observer que, dans certains pays en développement considérés comme économiquement forts, un grand pourcentage de la population vivait en fait en dessous du seuil de pauvreté.

45. La libéralisation dans l'agriculture devait initialement porter sur les mesures extrêmement protectrices accordées aux producteurs et aux exportateurs dans les pays développés. L'accès aux marchés (réduction des droits élevés appliqués aux produits agricoles) était une question qui devait être abordée de façon pragmatique. Il fallait améliorer le système d'aide alimentaire et le système de protection sociale, aux niveaux national et international, pour atténuer les éventuelles incidences négatives de la libéralisation sur les pauvres et les groupes vulnérables. Il fallait étudier les gains que pouvaient apporter l'élimination des obstacles dans le secteur agricole et l'intensification du commerce Sud-Sud dans ce secteur.

46. Concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les négociations devraient porter sur des produits et des secteurs spécifiques intéressant le commerce d'exportation des pays en développement, qui étaient actuellement protégés par des droits de douane élevés, des crêtes tarifaires et la progressivité des droits dans les pays développés. Il a été proposé, pour réaliser les gains potentiels d'une libéralisation de cet accès aux marchés, d'appliquer une protection uniforme, c'est-à-dire d'harmoniser les taux de droit appliqués aux produits, ce qui réduirait les pressions exercées par les groupes de pression industriels au niveau intérieur, simplifierait les questions budgétaires et les procédures douanières et stimulerait l'investissement grâce à la promotion de véritables avantages compétitifs favorisant la diversification. D'après certains, tous

les pays devaient libéraliser l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, à l'exception des PMA, qui bénéficieraient d'une certaine flexibilité. Dans le même temps, il a été reconnu que les pays en développement seraient confrontés à d'importants coûts d'ajustement, qui devraient être financés par la communauté internationale.

47. Une initiative pratique pourrait être que tous les pays développés appliquent des mesures analogues à l'initiative «Tout sauf les armes» en faveur des PMA et que les règles d'origine régissant de tels mécanismes soient simplifiées. À cela pouvait s'ajouter un plus large ensemble de politiques d'appui.

48. Les négociations sur les services ont été considérées comme plus problématiques que les négociations sur les marchandises, car les restrictions dans les industries de services étaient enracinées dans les réglementations intérieures. Les gains potentiels d'une libéralisation du Mode 4 étaient considérables. D'autres modes de fourniture de services devraient également être libéralisés. Parmi d'autres types de services importants figuraient les services qui contribuaient à renforcer les interactions entre commerce, renforcement des capacités et développement, tels que les services de transport, les services de distribution et les services postaux. Il a également été dit qu'il existait un large fossé entre les engagements contraignants et la libéralisation effective des services.

49. La cohérence systémique internationale était importante si l'on voulait que le système commercial multilatéral contribue pleinement au développement. Des progrès devaient donc être faits à l'OMC et dans les négociations sur l'architecture financière internationale, comme convenu à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en 2002 à Monterrey, pour compléter et amplifier ce qui avait déjà été obtenu. Pour faciliter cette cohérence des politiques, la CNUCED devrait continuer d'axer ses travaux sur un large éventail de questions associant développement, commerce, financement et gestion économique mondiale.

D. Que peut faire la CNUCED pour contribuer à la réalisation des OMD?

50. La raison d'être et la vocation depuis toujours de la CNUCED sont de favoriser la contribution la plus large possible du commerce au développement. Il est donc naturel que la CNUCED s'efforce d'intégrer dans ses travaux les aspects fondamentaux des OMD en rapport avec le commerce. À la onzième session de la Conférence, le Consensus de São Paulo a souligné la nécessité impérative d'assurer une contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement. En tant que centre de réflexion sur le développement, la CNUCED devrait continuer de produire des idées et de promouvoir débats et dialogues sur la contribution du commerce au développement. Dans ses analyses directives, ses activités d'assistance technique et ses activités de formation de consensus intergouvernemental, elle devrait continuer d'accorder une attention particulière aux objectifs du Millénaire.

Chapitre IV

RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX SECTEURS NOUVEAUX ET DYNAMIQUES DU COMMERCE MONDIAL: TENDANCES, PROBLÈMES ET POLITIQUES

Résumé du Président

A. Introduction

51. À sa huitième session (2004), la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a décidé de convoquer pour la première fois une réunion d'experts sur le renforcement de la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce international. Dans le Consensus de São Paulo, il a été également demandé à la CNUCED d'organiser des examens sectoriels des secteurs dynamiques du commerce mondial², ce qui constituerait un nouveau mandat pour l'organisation. La Réunion d'experts, qui s'est tenue à Genève en février 2005, a permis de passer en revue les politiques et mesures à adopter aux niveaux national et international pour renforcer la participation des pays en développement dans trois secteurs: a) la délocalisation des services grâce aux technologies de l'information; b) les produits liés aux sources d'énergie renouvelables, y compris les biocarburants; c) les textiles et les vêtements. Outre l'examen des tendances, problèmes et politiques dans chacun de ces secteurs, les experts ont souligné que la CNUCED avait un rôle à jouer dans l'appui à apporter à ces pays.

B. Délocalisation des services utilisant les TIC

52. La délocalisation des services utilisant les TIC suscite l'intérêt croissant d'un certain nombre de pays en développement. Les perspectives sont considérables dans ce secteur qui devrait représenter plus de mille milliards de dollars d'ici 2006. Le renforcement de la participation à ce secteur des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés, pourrait jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour ce qui est de permettre aux jeunes de trouver un travail décent et productif, de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, de tirer parti des avantages des nouvelles technologies, en particulier des TIC, et de parvenir à une croissance économique durable sans nuire aux ressources environnementales des pays. La délocalisation entretient des relations importantes avec différents modes de prestation de services de l'AGCS, c'est pourquoi il est impératif que les décideurs nationaux et les négociateurs commerciaux aient une vision d'ensemble de ces relations.

C. Produits issus de l'exploitation des sources d'énergie renouvelables, y compris les biocarburants

53. Les sources d'énergie renouvelables offrent au pays en développement, et notamment aux PMA et aux pays africains, un moyen de réduire leur dépendance vis-à-vis des énergies fossiles. Elles peuvent aussi accroître les exportations de biocarburants comme l'éthanol et les huiles

² Consensus de São Paulo (TD/412), par. 95.

végétales, ce qui permettrait d'augmenter les revenus tirés des exportations agricoles. Un certain nombre de pays en développement disposent de larges marchés nationaux et présentent un potentiel intéressant en matière de sources d'énergie renouvelables. Le renforcement du marché de ces énergies pourrait avoir des incidences importantes pour les pays développés comme pour les pays en développement. Les pays et régions d'Amérique latine, d'Europe et d'Asie se sont fixé de nouveaux objectifs en matière d'utilisation des énergies renouvelables. Si, dans les pays en développement, la raison principale du recours à ces énergies est la protection de l'environnement, en particulier eu égard au rôle qu'elles peuvent jouer dans la réalisation des objectifs fixés en matière de réduction des gaz à effet de serre, dans les pays en développement c'est surtout le manque de sources d'énergie qui explique l'intérêt accordé aux énergies renouvelables. En outre, le recours aux biocarburants est bénéfique pour le développement rural et peut contribuer de manière importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté. Les communautés locales qui cultivent des oléagineux et produisent leurs propres biocarburants pour faire alimenter des groupes électrogènes gagnent en autonomie et donc en qualité de vie. En outre, les zones déboisées peuvent être régénérées pour la production de biocarburants. Cela limite l'utilisation de bois de feu, qui présente des risques pour la santé.

D. Textiles et habillement

54. La Commission a organisé un groupe de haut niveau sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce international, en particulier dans les domaines des textiles et de l'habillement, qui a examiné les questions soulevées à cet égard lors de la Réunion d'experts³.

Commerce des textiles et de l'habillement après l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements

55. Étant donné la structure particulière des exportations créée par les quotas imposés pendant plus de 40 ans, l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements va intensifier la concurrence et entraîner inévitablement quelques ajustements à court terme. Les pays et les entreprises qui ne sont pas compétitifs et ceux qui bénéficiaient d'un accès préférentiel aux marchés seront ceux qui souffriront le plus. Cela étant, il importe de ne pas surestimer les conséquences de la suppression des quotas. D'autres facteurs comme les préférences tarifaires, les conditions d'entrée sur les marchés, le coût de la main-d'œuvre, la situation géographique, la technologie et les politiques commerciales des principaux partenaires commerciaux auront aussi des incidences notables sur le commerce des textiles et de l'habillement. Il importe d'aider les PMA et les petits pays fortement touchés par la venue à expiration de l'Accord, mais il convient pour cela de leur prêter une assistance financière et technique, et non de recourir à des mesures protectionnistes.

³ Ont participé aux travaux: M. Sivaramen Palayathan, Conseiller commercial à la Mission permanente de Maurice; M. Munir Ahmad, Directeur exécutif du Bureau international des textiles et de l'habillement; M. Patrick Conway, Université de Caroline du Nord; M. Magdi Farahat, Ministre plénipotentiaire de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'OMC et Président par intérim du Bureau international des textiles et de l'habillement.

56. Les participants ont salué le document de la CNUCED intitulé «Assuring development gains from the international trading system and trade negotiations: Implications of ATC termination on 31 December 2004» (TD/B/51/CRP.1).

Produits dynamiques et facteurs de compétitivité

57. Il a été noté que l'industrie des textiles et de l'habillement est un secteur mature qui restera toutefois un secteur dynamique stimulé par la demande, l'évolution de la démographie, l'augmentation du niveau de vie et les nouvelles possibilités d'innovation, de diversification et de développement de niches. C'est le domaine par excellence où les pays en développement jouissent d'un avantage comparatif évident et c'est aussi un domaine qui contribue de manière essentielle à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois, à l'autonomisation des femmes, au renforcement des compétences et au développement économique de ces pays.

58. La suppression des contingentements fait des produits en coton et en fibres synthétiques des lignes de produits potentiellement dynamiques. Le dynamisme d'un produit dépend de l'exploitation stratégique d'une niche par un pays ou une entreprise, par le biais de la diversification et de la spécialisation de la chaîne de production. Les produits en fibres synthétiques offrent un potentiel particulièrement important, car la demande excède l'offre de 250 000 tonnes environ par an. Les facteurs de succès liés à la production sont la productivité, l'aptitude à produire des produits de niche, la rapidité, la fiabilité et l'aptitude à répondre aux conditions d'entrée sur les marchés. Les facteurs liés à l'accès aux marchés sont les tarifs douaniers, l'accès préférentiel et les règles d'origine, dont dépend la capacité des producteurs d'utiliser les matières premières les plus compétitives. La proximité des marchés devient aussi de plus en plus importante.

Préoccupations au niveau national

59. Certains pays ont déjà commencé à ressentir l'impact du programme d'intégration de l'Accord sur les textiles et les vêtements et ont adopté des mesures d'ajustement, qui consistent par exemple à mettre en place des arrangements institutionnels spéciaux destinés à appuyer les producteurs de textiles et de vêtements, à élargir les réseaux internationaux de production, à renforcer l'aide financière offerte aux producteurs et à conclure des accords spéciaux de production⁴ avec les principaux importateurs de textiles et de vêtements pour garantir un accès préférentiel aux marchés. Les pays s'efforcent aussi de conclure des accords de libre-échange Nord-Sud et Sud-Sud en espérant qu'ils contribuent à atténuer l'impact de la venue à expiration de l'Accord.

60. Pour maintenir la compétitivité et accéder aux segments dynamiques du commerce des textiles et des vêtements, il importe d'avoir accès à la technologie et de disposer de ressources suffisantes pour moderniser le secteur. Les PME ont besoin d'aide pour accroître leur compétitivité et l'une des solutions est de nouer des partenariats avec les fabricants de pays industrialisés, qui sont eux aussi à la recherche de partenaires pour améliorer leur compétitivité.

⁴ Par exemple, zones franches industrielles et zones industrielles qualifiées.

Préoccupations au niveau international

61. Un intervenant a estimé que le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, dans le cadre des négociations de Doha, devrait prêter une attention particulière à la question de l'érosion des préférences accordées aux PMA et à d'autres pays afin de permettre à ces pays de continuer à tirer profit de leurs exportations de textiles et de vêtements. Plusieurs participants ont suggéré d'examiner la possibilité d'exclure les textiles et les vêtements de la proposition relative aux négociations portant sur des initiatives sectorielles. Il a également été proposé que le Groupe de négociation sur les règles examine la possibilité d'adopter des mesures destinées à soutenir les PMA et les petits pays qui sont fortement affectés par l'expiration de l'Accord, ainsi que des mesures visant à prévenir l'utilisation de mesures exceptionnelles de protection à des fins de protectionnisme. L'Initiative sectorielle en faveur du coton devrait aider les PMA producteurs à développer leur industrie textile grâce à la hausse de leurs recettes en devises.

62. L'amélioration des accords préférentiels non réciproques pourrait également être une mesure importante d'appui à l'ajustement. Les pays en développement qui peuvent prétendre à un accès préférentiel aux marchés des principaux pays importateurs en font souvent peu usage en raison de l'existence de règles d'origine préférentielles fortement restrictives. Il est donc nécessaire d'assouplir les règles d'origine pour que ces pays puissent tirer davantage parti d'un accès préférentiel aux marchés. De même, il faudrait élargir le champ d'application des préférences et étendre à tous les PMA l'admission en franchise de tous les textiles et vêtements.

63. Les règles d'origine préférentielles relatives aux textiles et aux vêtements sont discriminatoires vis-à-vis des exportateurs des pays qui ne sont pas parties à des accords commerciaux régionaux. D'un autre côté, les pays qui ont conclu de tels accords avec les grands pays importateurs doivent, dans certains cas, se procurer leurs facteurs de production auprès de ces pays pour pouvoir bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés, ce qui réduit la valeur des préférences. En outre, la conjonction de tarifs douaniers élevés et de règles d'origine restrictives est devenue un obstacle majeur au commerce des textiles et des vêtements.

64. Les obstacles non tarifaires, y compris les mesures relatives aux normes du travail et à l'environnement, entravent de plus en plus les exportations de textiles et de vêtements des pays en développement. Il faut s'attaquer à ce problème pour permettre à ces pays d'accroître leur participation aux segments dynamiques du commerce de ces produits.

65. La coopération Sud-Sud peut jouer un rôle de catalyseur et permettre aux pays en développement d'accéder aux segments dynamiques du commerce des textiles et des vêtements et de mieux supporter l'impact de l'expiration de l'Accord. Les négociations relatives au Système global de préférences commerciales (SGPC) devraient renforcer cette coopération, qui pourrait également être favorisée par les investissements, bien que des règles d'origine préférentielles souples soient une incitation essentielle pour les investisseurs.

66. Le mécanisme d'intégration commerciale du FMI pourrait être un instrument utile mais certains participants ont souligné qu'il ne traitait pas des questions de compétitivité ni n'entraînait de financement supplémentaire. Ils ont également souligné que les conditions posées par le mécanisme, l'enveloppe financière relativement réduite qui lui était attribuée et ses effets générateurs de dettes étaient les principaux sujets de préoccupation des pays qui avaient besoin

d'assistance. Plusieurs participants ont noté que des nouvelles initiatives, comme le Fonds d'ajustement commercial dont la création avait été récemment proposée par l'Union européenne et la création de nouveaux fonds pour les ajustements post-Accord sous les auspices des institutions de Bretton Woods, seraient nécessaires.

Rôle de la CNUCED

67. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux d'analyse et de renforcement des capacités concernant le secteur des textiles et des vêtements afin d'aider les pays en développement à renforcer leur participation aux segments dynamiques du commerce, en particulier les PMA et les petits pays qui ont besoin d'un appui pour l'ajustement post-Accord. La CNUCED devrait mener des travaux analytiques axés sur l'adoption de politiques et offrir une assistance technique en vue d'améliorer l'accès aux marchés et les conditions d'entrée sur les marchés et de renforcer la compétitivité des textiles et des vêtements des pays en développement.

Chapitre V

ACCÈS AUX MARCHÉS, ENTRÉE SUR LES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ

68. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie des documents suivants:

«Entrée sur les marchés de produits de base: le rôle du financement des échanges et des investissements – Note d'information du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/72);

«Rapport de la Réunion d'experts sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: mécanismes novateurs de financement» (TD/B/COM.1/EM.24/3).

Résumé du Président

69. La session a essentiellement porté sur les obstacles d'ordre financier qui s'opposent à l'entrée sur les marchés des produits de base des pays en développement. La discussion avait pour toile de fond la réduction spectaculaire de l'appui apporté au financement agricole par les organismes donateurs comme par les gouvernements dans les années 80 et 90. En raison de leurs difficultés d'accès au financement, les producteurs, transformateurs et exportateurs ont du mal à répondre aux critères de plus en plus rigoureux imposés à l'entrée sur de nombreux marchés. Pour un grand nombre de produits, les agriculteurs, les transformateurs et les exportateurs doivent se conformer à des normes strictes concernant la qualité, le processus de production, l'impact sur l'environnement, etc. L'incapacité de répondre à ces critères contribue à la marginalisation d'un grand nombre d'individus qui font partie des deux milliards de personnes tributaires des produits de base, et dont une partie disproportionnée vit déjà dans la pauvreté. Il a été noté que les grands rapports internationaux présentés récemment sur le développement – le rapport Sachs et le rapport de la Commission pour l'Afrique – reconnaissent la réalité des mauvais résultats enregistrés par les pays tributaires des produits de base. Toutefois, ces rapports ne proposaient pas de solution et se contentaient de préconiser la diversification. Or, dans la pratique, il était impossible de diversifier la production du jour au lendemain, compte tenu de l'ampleur de la dépendance de nombreux pays en développement vis-à-vis des produits de base.

70. Les participants ont entendu un exposé sur les résultats et les recommandations de la Réunion d'experts sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base (novembre 2004)⁵. Les experts ont examiné des mécanismes novateurs de financement dans le domaine de l'agriculture. Des expériences réussies ont permis une meilleure gestion des risques financiers du secteur et de passer des méthodes traditionnelles fondées sur le risque de crédit (l'emprunteur va-t-il rembourser?) à des approches fondées sur le risque de résultat (l'emprunteur va-t-il poursuivre ses activités et produire ou transformer des produits de base? S'il ne met pas fin à ses activités, le prêt est automatiquement remboursé). Ces nouvelles approches comprennent des plans offrant aux agriculteurs des crédits de campagne par le biais de larges programmes de cartes de crédit, des programmes qui leur permettent de devenir

⁵ Rapport de la Réunion d'experts sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: mécanismes novateurs de financement (TD/B/COM.1/EM.24/3, 15 décembre 2004).

propriétaires d'entreprises de transformation, ainsi que des programmes qui mettent en compétition les différents investisseurs (fonds de pension et autres) qui souhaitent accorder des prêts aux agriculteurs et aux éleveurs. Certaines approches montrent que les organismes de microfinancement peuvent adapter leurs pratiques et mettre en place des programmes de crédit agricole viables.

71. On a mis en exergue le potentiel des mécanismes novateurs de financement s'agissant de permettre des exportations nouvelles et dynamiques en prenant pour exemple l'expérience récente du financement de l'horticulture en Afrique australe. De tels mécanismes permettent non seulement aux agriculteurs et aux transformateurs d'investir dans les moyens de production nécessaires pour répondre aux conditions d'entrée sur les marchés imposées par les acheteurs⁶, mais ils permettent aussi d'attirer l'investissement dans les infrastructures essentielles (notamment des barrages pour l'approvisionnement en eau potable et en électricité et pour l'irrigation). Toutefois, le financement n'est pas la panacée. Même si des ressources sont disponibles, les agriculteurs et les exportateurs potentiels se heurtent à de nombreux autres obstacles, notamment la position de faiblesse dans laquelle ils se trouvent dans la chaîne de commercialisation, qui permet aux gros négociants et aux banques de s'approprier une grande partie des bénéfices tirés du mécanisme de financement. Les mécanismes novateurs de financement qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l'agriculture reposent sur une approche axée sur la chaîne d'approvisionnement, qui permet d'organiser les fournisseurs des pays en développement pour renforcer leur position de négociation vis-à-vis des grands acheteurs comme les chaînes de supermarchés.

72. Certains participants se sont demandé si les mécanismes novateurs de financement examinés n'étaient pas applicables uniquement à des marchés relativement restreints portant sur des produits nouveaux et dynamiques. D'autres ont fait remarquer que de tels mécanismes avaient fait leurs preuves concernant des cultures «traditionnelles» comme le cacao, le café, le coton, le maïs et les huiles végétales. Ils ont contribué à améliorer la compétitivité, à faciliter l'entrée sur de nouveaux marchés et à relancer les industries de transformation des produits de base dans certains pays.

73. Les participants sont convenus que les gouvernements et les organismes donateurs devraient revoir la question du financement du secteur agricole. De même, les banques d'import-export des pays en développement peuvent jouer un rôle important dans l'adoption de mécanismes de prêt adaptés destinés à appuyer le secteur agricole de ces pays. Les techniques et méthodes de financement ont évolué et, comme l'a montré l'expérience de plusieurs pays, il est possible de concevoir des mécanismes de financement viables et durables qui répondent aux besoins des producteurs, des transformateurs et des exportateurs. Des participants ont noté que la sous-utilisation des nouveaux mécanismes de financement dans le domaine des produits de base était due en grande partie à un manque d'information. Ils ont souligné que les approches adoptées pour régler les problèmes du secteur des produits de base devaient tenir compte du faible prix en termes réels de ces produits, de la dégradation continue des termes de l'échange, des fluctuations excessives des prix et des difficultés liées à l'accès aux marchés et aux conditions d'entrée sur les marchés, ainsi que de la nécessité d'une participation effective aux chaînes d'approvisionnement.

⁶ Essentiellement de grandes chaînes de supermarché occidentales.

Chapitre VI

LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT

74. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie des documents suivants:

«Le commerce des services et ses incidences sur le développement: note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/71);

«Rapport de la Réunion d'experts sur les aspects des services professionnels et des réglementations relatifs au commerce et au développement» (TD/B/COM.1/EM.25/3);

«Rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement de la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: tendances, problèmes et politiques» (TD/B/COM.1/EM.26/3).

Résumé du Président

A. Évolution du commerce des services

75. Le commerce des services représente un cinquième du commerce mondial et 5 % du PIB mondial. La part des services dans l'emploi est d'environ 40 % dans les pays en développement et va jusqu'à 70 % dans les pays développés. Le commerce des services offre des perspectives intéressantes pour les pays en développement. On estime que les gains de la libéralisation du mouvement des personnes physiques sont 10 fois supérieurs à ceux tirés des autres domaines de négociations de l'OMC. Le mouvement des personnes physiques peut contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, par exemple en faisant reculer la pauvreté et en favorisant l'intégration des femmes dans les industries de services.

B. État d'avancement des négociations à l'OMC

76. À ce jour, les progrès réalisés dans les négociations de l'OMC relatives aux services restent mitigés. Il y a 50 propositions sur la table. Le nombre et la qualité des offres initiales sont considérés comme insuffisants. De même, alors que les négociations portant sur les règles relatives aux services durent depuis dix ans, les résultats ne sont pas encore satisfaisants. Les partisans d'une libéralisation des services sont considérés comme en partie responsables de cet état de fait, car ils n'auraient pas réussi à garantir un juste équilibre, à la fois dans les négociations relatives aux services (par exemple, un réel engagement sur le Mode 4 et des résultats concernant les dispositions de l'AGCS relatives au développement et la mise en place d'un mécanisme de sauvegarde d'urgence) et dans les autres domaines de négociation. Des différends⁷ portés récemment à l'attention de l'OMC ont montré qu'il était difficile de classer les secteurs de services, de souscrire des engagements et d'en prévoir les implications potentielles. Les décisions rendues ont confirmé la nécessité de faire preuve de prudence lors de la prise d'engagements juridiquement contraignants et de mettre à l'essai les flexibilités offertes par l'AGCS, mettant en relief qu'il importe de se montrer circonspect.

⁷ Telmex et Gambling.

C. Services d'infrastructure

77. Les services d'infrastructure déterminent la compétitivité économique et commerciale d'un pays. Les pays en développement ont d'énormes difficultés à assurer la disponibilité de ces services et à en faciliter l'accès. Les secteurs d'infrastructure étant des secteurs à forte intensité de capital, il est nécessaire de recourir à des investissements privés, y compris l'IED. La libéralisation et la privatisation ont donné des résultats mitigés et devraient donc être utilisées avec prudence et à bon escient. Dans certains domaines sensibles, comme les services de santé et l'éducation, les pays en développement ont pris lors du Cycle d'Uruguay des engagements qui dépassent ceux des pays développés. Certains pourraient entraver leur capacité de subventionner ces secteurs. Le commerce des services de santé peut faciliter la prestation de soins dans les régions reculées et mal desservies, générer des recettes en devises et des bénéfices et créer des emplois et de nouveaux services. Cela étant, il peut aussi conduire à un détournement des ressources et à une fuite interne et externe des cerveaux. L'AGCS offre une certaine souplesse aux pays et ne les force pas à souscrire à des engagements de libéralisation qui ne sont pas dans leur intérêt. Il est de la plus haute importance de renforcer les ministères de la santé, afin de leur permettre de traiter les questions relatives au commerce.

D. Services professionnels

78. Les services professionnels sont reconnus pour leur valeur en tant que services d'infrastructure à forte intensité de savoir qui assurent une large efficacité économique. Toutefois, l'importance relative du commerce de services professionnels des pays en développement est en diminution par rapport à celle des pays développés. Les pays en développement ont du mal à réglementer efficacement les services professionnels, en raison de leurs faiblesses institutionnelles et réglementaires. Dans de nombreux pays en développement, il n'y a ni politique d'exportation des services, ni infrastructure de financement et d'exportation, et l'accès au crédit sans fournir de garantie est impossible. Parallèlement, ces pays se heurtent aux obstacles à l'exportation dans tous les modes de fourniture de l'AGCS (examen des besoins économiques, lourdeur des procédures d'octroi de visas, conditions de résidence ou de nationalité et manque de transparence des réglementations).

E. Politique de développement des services et renforcement de la participation des pays en développement

79. Les pays en développement doivent élaborer des «plans directeurs» et des stratégies nationales globales concernant les services, comme ceux mis en place pour le développement industriel et agricole. Le manque de statistiques et d'informations dans le secteur des services entrave grandement l'élaboration de politiques commerciales nationales efficaces dans les pays en développement. Le secteur privé connaît peu les règles commerciales multilatérales et son apport dans les négociations est marginal. Du coup, ces règles sont perçues comme peu pertinentes au regard des préoccupations en matière d'exportation. Parmi les autres facteurs à prendre en compte figurent: l'accès à Internet, les stocks d'IED, le mouvement de personnes physiques, la connaissance des langues des marchés d'exportation et les informations relatives aux marchés en général, les incitations fiscales et les subventions. En outre, l'imposition par les marchés de prix minimaux et de restrictions en matière de publicité, le montant excessif des capitaux nécessaires pour les marchés publics, les difficultés des entreprises de services à obtenir des crédits sans garantie et les assurances responsabilité et les assurances contre les fautes

professionnelles constituent des obstacles aux exportations de services des pays en développement. Il est essentiel que les entreprises de ces pays aient accès aux nouvelles technologies et à la recherche-développement, se conforment aux normes internationales de qualité et obtiennent la certification internationale de qualité des services. Dans le contexte de l'AGCS, les pays en développement doivent se concentrer non seulement sur les services traditionnels, mais aussi sur les services dynamiques en pleine expansion. Actuellement, ils bénéficient d'un avantage comparatif dans les domaines du tourisme, de la sous-traitance, des services professionnels et du Mode 4 de l'AGCS. Certains pays en développement se heurtent à la stigmatisation et à la mise à l'index, aux mises en garde émises à l'intention des voyageurs et à l'opacité des critères régissant les normes en matière de sûreté des voyages.

80. Bien que l'AGCS reconnaisse que la libéralisation doit être progressive et tenir compte des besoins de développement des pays, dans la pratique les pays en développement sont en position de faiblesse dans les négociations et font souvent des concessions en raison des conditions imposées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et des pressions exercées par leurs principaux partenaires commerciaux. Même les PMA adhérant à l'OMC sont censés prendre des engagements qui excèdent ceux des membres actuels. Les pays en développement ne sont souvent pas conscients des domaines dans lesquels ils ont un intérêt effectif ou potentiel en matière de commerce des services, ce qui entrave leur capacité de soumettre des demandes et des offres initiales pertinentes. L'offre d'une assistance technique et une définition claire des objectifs de la négociation tenant compte des questions de développement contribueraient à parvenir à une issue équilibrée des négociations.

F. Intégration régionale

81. Les accords commerciaux régionaux et bilatéraux portent de plus en plus souvent sur les services. Les accords commerciaux régionaux peuvent permettre une libéralisation plus rapide que ne l'autoriseraient des accords multilatéraux mais ils peuvent comprendre des dispositions qui ont pour effet de réduire la souplesse dans le secteur des services, en particulier en liant les services et l'investissement. L'intégration régionale, appuyée par une reconnaissance mutuelle des qualifications, est une façon de faciliter et de promouvoir le commerce par le biais du Mode 4. Il est essentiel que les pays en développement puissent conclure des accords de reconnaissance mutuelle, ce que l'utilisation des dispositions de l'AGCS pourrait rendre plus aisé.

G. Difficultés des pays en développement

82. Un nombre important de représentants ont mis en exergue les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement. Ces pays, et plus particulièrement les PMA, pâtissent de l'insuffisance de leurs cadres économique, institutionnel et réglementaire, qui entrave leur capacité d'offre. Ces problèmes sont encore aggravés par l'absence de mécanismes permettant d'organiser des consultations multilatérales et de tenir compte des priorités dans les positions concrètes de négociation, ou par l'insuffisance des mécanismes existants. La coordination et les relations entre Genève et les experts et responsables de pays font défaut. Il faudrait apporter une assistance aux pays en développement, et en particulier aux PMA, et notamment les aider à élaborer un programme volontariste. À l'OMC, le rythme, la complexité et le caractère trop ambitieux des demandes d'accès aux marchés ont eu des effets négatifs sur le confort des négociateurs de pays en développement.

H. Évaluation du commerce des services

83. Il est essentiel, pour que les efforts de libéralisation se traduisent par des gains économiques et des gains de développement réels, de procéder à une évaluation du commerce des services. Celle-ci peut porter sur les préoccupations liées à la libéralisation des services, eu égard notamment au développement humain et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Certes, une évaluation est prévue par l'AGCS et dans les Lignes directrices pour les négociations, et il est dit que les négociations sur les services seront adaptées en fonction du résultat de l'évaluation, mais cela n'a donné jusqu'à présent aucun résultat satisfaisant. Une évaluation judicieuse constituerait un moyen de mesurer d'une manière globale et par secteur la réalisation des objectifs de l'AGCS, s'agissant en particulier d'accroître la participation des pays en développement au commerce des services. Les points sur lesquels cette évaluation devrait porter en priorité sont les modes et les secteurs présentant un intérêt pour les pays en développement. Il est nécessaire également d'analyser les courants commerciaux Sud-Sud, y compris dans le Mode 4.

I. Mécanisme de sauvegarde d'urgence

84. L'incorporation dans l'AGCS d'un mécanisme de sauvegarde d'urgence pourrait être un moyen éventuel de remédier aux difficultés de prévoir les effets de la libéralisation du commerce des services et pourrait encourager la présentation d'offres et d'engagements plus généreux. Plusieurs suggestions ont été faites concernant les moyens de surmonter les difficultés techniques auxquelles se heurtent les négociations sur un mécanisme de sauvegarde d'urgence, y compris la formulation de règles qui donnent aux pays une certaine latitude pour définir des concepts⁸ tout en imposant des conditions et disciplines rigoureuses pour l'application de mesures de sauvegarde d'urgence⁹. Il faut faire preuve d'une volonté politique pour reconnaître qu'il est souhaitable et matériellement possible de concevoir un mécanisme de sauvegarde d'urgence pour l'AGCS.

J. Subventions

85. Pour ce qui est des subventions, les conclusions préliminaires découlant des travaux de la CNUCED ont fait l'objet d'une communication. Ces conclusions donnent à penser que le soutien de l'État est chose courante dans le monde et peut se manifester dans chaque secteur de services. Ce soutien peut apparaître sous deux formes, à savoir les mesures visant à atténuer les effets des résultats indésirables du marché et les mesures susceptibles de fausser la concurrence et le commerce international sur les marchés auxquels les entreprises participent. Ces mesures peuvent être regroupées en fonction de leurs bénéficiaires: les ménages ou les consommateurs, les prestataires de services ou la société dans son ensemble. Le groupe de mesures bénéficiant aux prestataires de services a été considéré comme le plus important aux fins des discussions prévues par l'AGCS en ce qui concerne les subventions ayant des effets de distorsion sur le commerce. Le soutien de l'État peut déboucher sur un accroissement des exportations,

⁸ Par exemple la branche de production nationale ou la similarité.

⁹ Y compris au moyen d'un test de nécessité.

un déplacement des importations ou un détournement des investissements, mais l'on dispose encore de trop peu de données.

K. L'action future

86. L'action à mener jusqu'à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, en décembre 2005, a fait l'objet d'un large débat. Plusieurs éléments ont été jugés déterminants pour une avancée constructive des négociations sur le commerce des services. L'un de ces éléments est l'existence d'une solide volonté et orientation politique. Il faudrait pour cela que les négociations sur les services soient considérées comme une priorité et que les négociateurs aient à leur disposition les ressources et mécanismes décisionnels nécessaires. De même, il faudrait, pour venir à bout de la «crise» que traversent les négociations sur les services, que les demandeurs prennent leurs responsabilités, y compris en allant de l'avant sur des questions essentielles qui présentent un intérêt pour les pays en développement.

87. Les objectifs des négociations en cours sont exposés dans les articles IV et XIX de l'AGCS, les Lignes directrices pour les négociations, les Modalités en faveur des PMA et l'ensemble des résultats de juillet. Les pays en développement ont formulé leurs objectifs de négociation en les regroupant en secteurs qui présentent pour eux de l'intérêt, en particulier dans le Mode 4. Certains ont souligné combien il était nécessaire que les pays sachent quels sont leurs intérêts (et leurs difficultés à cet égard) et se montrent plus précis dans leurs ambitions (par exemple en ne se contentant pas de généralités dans le Mode 4). Certains également ont émis l'idée que la libéralisation autonome/existante constitue un point de départ utile pour une libéralisation ayant force obligatoire, tout en évitant les pièges d'une libéralisation sauvage. D'autres, pour leur part, ont fait valoir que le niveau envisagé doit être déterminé à l'échelon national et non multilatéral. L'évaluation devrait être axée sur certains secteurs et certaines caractéristiques spécifiquement nationales afin que les pays en développement soient en mesure de déterminer leurs intérêts dans les négociations. Il a été rappelé que des engagements contraignants en matière d'accès aux marchés ne devaient pas être considérés comme une panacée.

L. Activités futures à entreprendre par la CNUCED dans le domaine des services

88. La CNUCED a joué un rôle très utile en apportant son appui aux pays en développement dans les négociations sur le commerce des services aux niveaux multilatéral et régional. La note d'information établie à l'intention de la Commission (TD/B/COM.1/71) a été appréciée et considérée comme une contribution importante pour le débat ainsi que pour l'élaboration des politiques internes et les négociations commerciales. La CNUCED a été invitée à poursuivre son travail d'analyse et de concertation afin de faire encore mieux comprendre les incidences et les gains de bien-être dans le cadre du Mode 4, les secteurs dynamiques, y compris la sous-traitance, les services d'infrastructure et le tourisme. Les domaines prioritaires mentionnés étaient les études sectorielles et évaluations nationales, les travaux d'analyse, y compris sur des secteurs de services particuliers¹⁰, les spécificités des PMA, les petites économies, les accords commerciaux régionaux, la coopération Sud-Sud et les courants commerciaux (y compris dans le Mode 4),

¹⁰ Par exemple, la distribution, secteur qui revêt une importance déterminante pour les pays en développement.

les réglementations intérieures et la détermination de secteurs et de sous-secteurs qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA. Une grande importance a également été accordée à la question du Mode 1 et de la sous-traitance. Il a été demandé à la CNUCED de poursuivre et d'élargir encore ses activités en apportant une assistance technique ciblée et modulée. Elle devrait renforcer son programme d'assistance technique afin d'aider les petites économies à cesser d'être vulnérables, de suivre en permanence leur participation au commerce des services et de mettre à profit les effets bénéfiques des nouveaux secteurs de services. Il a également été demandé avec insistance d'augmenter les contributions financières aux activités de la CNUCED en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités en vue des négociations sur les services.

Chapitre VII

COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

89. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie du document suivant:

«Commerce, environnement et développement: note d'information du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/70).

Résumé du Président

A. Prescriptions environnementales et accès aux marchés

90. Il a été relevé que les prescriptions environnementales et prescriptions sanitaires associées deviennent de plus en plus fréquentes et rigoureuses sur les grands marchés d'exportation des pays en développement, que ce soit sous la forme de réglementations officielles, de prescriptions applicables à la chaîne d'approvisionnement dans le secteur privé ou encore de systèmes de normalisation ou de certification autres que gouvernementaux. Même s'il n'existe que peu de normes internationales sur les prescriptions sanitaires et environnementales, beaucoup de ces prescriptions appliquées sur les grands marchés d'exportation deviennent «transnationalisées» par le biais des chaînes d'approvisionnement. Elles sont parfois édictées en tenant très peu compte, voire pas du tout, de l'état de l'environnement, des préoccupations commerciales ou des priorités de développement des pays en développement. Il importe de s'assurer qu'elles servent à protéger l'environnement et la santé, et non le commerce. Il est nécessaire, pour déterminer si elles sont en fait un catalyseur important d'une plus grande viabilité écologique ou un obstacle déguisé au commerce des pays en développement, de procéder à une analyse de cas par secteur.

91. Cela dit, la nécessité de satisfaire à des prescriptions sanitaires et environnementales qui ne cessent d'être modifiées sur les marchés d'exportation a une incidence non seulement sur l'accès aux marchés, mais aussi sur le développement durable. La mise en application de ces prescriptions est souvent à l'origine d'une chasse aux ressources rares et capacités limitées au niveau national dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Elle pose également de graves problèmes aux petites et moyennes entreprises qui cherchent à se développer.

92. Le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, qui vient d'être créé, a reçu un accueil favorable. Ce groupe va aider les pays en développement à analyser les principales tendances dans l'évolution des prescriptions sanitaires et environnementales et à échanger des informations sur les enseignements qu'ils ont tirés au niveau national des démarches adoptées par anticipation pour satisfaire à ces prescriptions en vue de préserver leur accès aux marchés, de mettre à profit les gains du développement et de sauvegarder la protection sociale. En élargissant ses travaux aux organisations privées à activité normative, en privilégiant les analyses nationales et sectorielles et en confrontant les expériences nationales, le Groupe consultatif peut apporter une utile contribution au processus de l'OMC relatif aux prescriptions environnementales et à l'accès aux marchés pour les pays en développement.

93. Les marchés internationaux des produits écologiques, les produits biologiques par exemple, ont été très dynamiques et pourraient offrir à de nombreux pays en développement des débouchés à l'exportation qui s'ajouteraient aux retombées bénéfiques qu'ils en retireraient sur le plan de l'environnement, sur le plan social et sur celui du développement. Les centaines de règlements et de normes qui s'appliquent à l'agriculture biologique et au commerce ne vont pas cependant sans poser de sérieux problèmes aux exportateurs de pays en développement. La multiplicité des certifications souvent exigée élimine les incitations économiques à l'exportation. Depuis 2001, l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique¹¹ étudie les questions d'ordre théorique et pratique liées à la recherche d'une plus grande harmonisation des règlements et des normes en vue de faciliter l'accès aux marchés des produits exportés par les pays en développement.

94. Les délégations se sont déclarées généralement satisfaites des activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED relatives au commerce, à l'environnement et au développement. Plusieurs se sont félicitées des efforts déployés en vue d'élargir davantage la couverture géographique des activités aux pays d'Afrique, aux PMA et aux petits États insulaires en développement, y compris par le biais de l'Équipe spéciale de la CNUCED et du PNUE sur le renforcement des capacités.

B. Changements climatiques

95. Le coût des changements climatiques que rien ne vient atténuer est énorme et, pour le Royaume-Uni qui assure la présidence du G-8 pour 2005, ces changements et l'Afrique figurent en tête des problèmes dont il faut se préoccuper. Les pays les plus pauvres, qui sont le moins responsables de ces changements climatiques, vont être ceux qui en subiront le plus les conséquences. Il faut en priorité transformer cette menace en occasion à saisir et aider les pays en développement à comprendre le risque auquel ils sont exposés et les options qui s'offrent pour y faire face. La croissance durable et l'adoption d'un système économique peu polluant en carbone offrent d'immenses possibilités sur le plan commercial. La CNUCED peut aider à mettre en évidence les possibilités d'investissement offertes par le Mécanisme pour un développement propre (MDP) prévu par le Protocole de Kyoto. Celui-ci, qui est entré en vigueur en février 2005, ne représente qu'une première étape dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans les pays industrialisés. Cependant, il constitue une base solide pour la prochaine étape des échanges diplomatiques sur le climat.

96. Les organisations intergouvernementales et institutions publiques compétentes, le secteur privé et la société civile devraient participer activement à l'étude des aspects environnementaux, économiques et commerciaux des changements climatiques dans le cadre d'une nouvelle démarche visant à créer un cercle vertueux générateur de développement durable. Le marché des émissions de carbone devient un enjeu d'incitation/dissuasion entre le secteur privé et le secteur public. De grandes sociétés sont en train de prendre les dispositions voulues pour instaurer une économie moins polluante en carbone. De nombreuses entreprises associent différents instruments pour diversifier leurs données d'expérience et les risques. Pour que le Protocole de Kyoto soit véritablement couronné de succès, il est nécessaire d'en faire davantage.

¹¹ Créée conjointement par la CNUCED, la FAO et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM – International Federation of Organic Agricultural Movements).

97. Les mesures destinées à faire face aux changements climatiques ne présentent que des avantages pour les pays en développement. Par exemple, la production de biocarburants atténue les changements climatiques et favorise les priorités du développement durable et, dans le même temps, offre aux pays en développement de bonnes chances d'accroître leur présence sur le marché international. La CNUCED a été priée d'aider les pays en développement à exploiter les possibilités qu'offre le marché international des émissions de carbone créé par le Protocole de Kyoto.

C. BioTrade

98. Plusieurs pays en développement appliquent des programmes nationaux BioTrade qui s'inscrivent dans le cadre de leurs stratégies nationales en faveur de la biodiversité et de leur adhésion aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Le soutien financier reçu des Gouvernements suisse et néerlandais ainsi que de la Fondation pour les Nations Unies (FNU) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été accueilli avec gratitude. Les participants se sont félicités de la coopération entre l'initiative BioTrade, la Société andine de développement et la Communauté andine, ainsi que des efforts déployés pour favoriser les activités régionales dans le contexte de l'Organisation du Traité en vue de la coopération amazonienne.

99. Les délégations se sont déclarées intéressées par l'initiative BioTrade qui pourrait contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les activités entreprises dans le cadre de cette initiative contribuent très utilement à la promotion durable du commerce des produits et services. Les possibilités de coopération Sud-Sud, en particulier dans les régions andine et amazonienne, ont également été évoquées. Plusieurs délégations ont fait savoir que leur pays était prêt à appliquer des programmes nationaux BioTrade.

100. Les participants ont également insisté sur les vastes possibilités qu'offraient les produits BioTrade pour diversifier les exportations et le développement rural. Un pays a fait état du travail mené conjointement par plusieurs organisations du secteur privé et du secteur public en vue de promouvoir les produits et services locaux issus de la biodiversité sur les marchés nationaux et internationaux. Il a été demandé à la CNUCED et aux pays développés de fournir une assistance aux fins de l'application des réglementations sur les marchés internationaux, s'agissant en particulier des nouveaux aliments.

101. Le lancement en 2003 du Programme national BioTrade en Ouganda met en lumière l'importance du rôle que BioTrade peut jouer en Afrique pour intégrer les communautés rurales pauvres dans le commerce international, faire face aux changements climatiques dans le monde, développer le commerce Sud-Sud et faciliter l'élaboration des politiques.

D. Biens et services environnementaux

102. Les négociations sur les «biens environnementaux» conformément au paragraphe 31 iii) de la Déclaration ministérielle de Doha ont été citées à titre d'exemples des effets bénéfiques de la synergie entre les activités de la CNUCED et celles de l'OMC. Plusieurs délégations se sont félicitées de la contribution de la CNUCED aux travaux du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC lors de sa session extraordinaire ainsi que du précieux soutien qu'elle a apporté aux pays en développement participant à ces négociations.

103. Il a été relevé que la réunion extraordinaire des 24 et 25 février du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC avait fait apparaître un manque de masse critique et d'équilibre dans les propositions soumises lors des négociations. Les pays en développement avaient été encouragés à présenter des propositions portant sur des biens environnementaux. Un certain nombre de ces pays avaient demandé l'octroi d'un traitement spécial et différencié et souligné combien il importait d'appréhender l'aspect technique des biens environnementaux. Plusieurs pays en développement avaient sollicité l'assistance de la CNUCED pour établir des listes nationales de ces biens. La CNUCED donne suite à ces demandes dans le cadre de ses projets en cours ou en organisant de nouveaux projets.

Chapitre VIII

DÉCISION DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

Décision de la Commission

104. À sa séance plénière de clôture, le 18 mars 2005, la Commission a adopté ses recommandations concertées sur les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour (voir le chapitre I ci-dessus). Dans ce contexte, elle a pris note des rapports des Réunions d'experts figurant dans les documents TD/B/COM.1/EM.24/3, TD/B/COM.1/EM.25/3 et TD/B/COM.1/EM.26/3. Elle a également pris note du rapport périodique du secrétariat sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, à sa huitième session, notamment sur le suivi de l'après-Doha (TD/B/COM.1/69), ainsi que du rapport d'activité pour 2004 de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base (UNCTAD/DITC/MISC/2004/9). Elle a pris note en outre du rapport sur la réunion d'Eximbanks et des institutions de financement du développement et sur la voie à suivre.

105. À la même réunion, au titre du point 7 de l'ordre du jour, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dixième session (voir l'annexe I ci-après) et les thèmes des Réunions d'experts pour 2005 (voir l'annexe II ci-après). Il est entendu qu'une réunion spéciale d'experts sur le secteur de l'assurance aura lieu juste avant ou après la Réunion d'experts sur les services de distribution.

Déclarations de clôture

106. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** s'est félicité de l'efficacité et du pragmatisme qui ont caractérisé la neuvième session de la Commission et de l'achèvement plus tôt que prévu de ses travaux. Il faudrait avoir ce fait présent à l'esprit pour la prochaine session de la Commission.

107. Le représentant de la **Jordanie** a fait l'éloge de l'initiative de la Banque import-export ainsi que du rapport sur l'assistance technique relative au commerce des biens environnementaux.

108. Le représentant du **Japon**, s'exprimant au nom des **États-Unis**, de la **Suisse**, du **Canada**, de l'**Australie**, de la **Norvège** et de la **Nouvelle-Zélande**, a déclaré espérer que la CNUCED contribuerait davantage aux réunions importantes sur le développement, y compris la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle devrait apporter sa contribution au travers de ces trois grands secteurs d'activités.

109. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a déclaré que la session de la Commission avait été très fructueuse, mais que son groupe n'avait pu y participer autant qu'il l'aurait voulu parce que d'autres réunions importantes avaient eu lieu en même temps. Le secrétariat devrait à l'avenir s'efforcer d'éviter que cela ne se reproduise.

110. La **Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a rappelé que les sessions de la Commission étaient programmées un an à l'avance et que d'autres organisations devraient être encouragées à tenir compte du calendrier de la CNUCED lorsqu'elles programmaient leurs réunions. À sa neuvième session, la Commission avait avec succès fait passer des messages essentiels concernant les volets développement des questions dont il avait été saisi.

Chapitre IX

QUESTIONS D'ORGANISATION

Ouverture de la session

111. La neuvième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 18 mars 2005; elle a été ouverte le 14 mars 2005 par la Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base.

Élection du Bureau

112. À sa séance plénière d'ouverture, le 14 mars 2005, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Dacio Castillo (Honduras)
Vice-Présidents:	M ^{me} Fatima Al-Ghazali (Oman) M ^{me} Carmen Domínguez (Chili) M ^{me} Barbara Rietbroek (Pays-Bas) M. Dimitri Godunov (Fédération de Russie) M. Emmanuel Farcot (France)
Rapporteur:	M. El Mostafa Ait Amor (Maroc).

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

113. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/68; l'ordre du jour de la neuvième session se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
4. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
5. Commerce, environnement et développement.
6. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
7. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

114. À sa séance plénière de clôture, le 18 mars 2005, la Commission a décidé que les résumés du Président sur les points 3, 4 et 5 ainsi que sur la réunion de haut niveau consacrée au commerce et aux objectifs du Millénaire pour le développement et sur la réunion de haut niveau consacrée aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce international seraient incorporés dans son rapport. Elle a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.1/L.30) et autorisé le Rapporteur à rédiger le rapport final en y incorporant le compte rendu des débats de la séance plénière de clôture.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIXIÈME SESSION
DE LA COMMISSION**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Produits de base et développement.
4. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
5. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
6. Commerce, environnement et développement.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS POUR 2005

Thème 1: Examen sectoriel des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial

Le Consensus de São Paulo précisait notamment, au paragraphe 95, que la CNUCED devrait organiser des examens sectoriels des secteurs dynamiques du commerce mondial. Conformément à cette disposition et à la décision que la Commission avait prise à cet égard à sa huitième session, les examens sectoriels ont commencé avec la tenue de la Réunion d'experts des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, qui a eu lieu du 7 au 9 février 2005. Cette réunion a porté sur la sous-traitance des services informatisés; les produits des sources d'énergie renouvelables et les biocarburants; les textiles et les vêtements. Il est proposé qu'un autre examen sectoriel soit également confié à une réunion d'experts. Il a également été suggéré que cette réunion aborde les trois secteurs suivants: électronique, produits de la mer, produits sidérurgiques et produits spécialisés dérivés.

Thème 2 proposé: Obstacles non tarifaires

Le Consensus de São Paulo précisait, au paragraphe 77, qu'il faudrait intensifier les efforts visant à étendre la libéralisation de l'accès des produits non agricoles aux marchés dans le cadre du Programme de travail de Doha dans le but de réduire ou, selon qu'il sera approprié, d'éliminer notamment les obstacles non tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. Cela étant, il est proposé qu'en 2005 une réunion d'experts relevant de la Commission se saisisse de la question des obstacles non tarifaires dans le but de préciser les méthodes à appliquer pour définir les obstacles non tarifaires, de classer les obstacles non tarifaires en fonction de leur nature et de leur source, y compris les modules qui sont déjà soumis à des disciplines de l'OMC, d'étudier les moyens de s'attaquer aux obstacles non tarifaires, et d'apporter un soutien en matière d'analyse et de renforcement des capacités aux pays en développement, y compris les PMA et les pays africains. Les activités en la matière et les conclusions préliminaires du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés seraient portées à l'attention de la Réunion d'experts.

Thème 3 proposé: Services de distribution

Le Consensus de São Paulo précisait, dans les paragraphes 78 et 99, que les négociations sur la libéralisation des services d'infrastructure devraient tenir dûment compte des préoccupations de tous les pays, en particulier des pays en développement, et que la CNUCED devrait examiner toutes les questions se rapportant au commerce des services et à la capacité des pays en développement de fournir des services. Étant donné l'importance que revêtent les services de distribution parmi les services d'infrastructure, leur contribution à la compétitivité des économies et leur rôle dans le commerce international, il est suggéré qu'une réunion d'experts soit consacrée au secteur des services de distribution. Cette réunion pourrait analyser l'impact des tendances actuelles, l'effet des caractéristiques structurelles des pays et les politiques gouvernementales, évaluer les contraintes du côté de l'offre des pays en développement ainsi que les moyens d'étoffer les capacités de production, les obstacles au commerce dans différents modes d'offre et autres obstacles, y compris les pratiques anticoncurrentielles, ainsi que

les questions découlant des négociations actuelles de l'OMC, y compris les obligations au titre du paragraphe 1 a) de l'article IV de l'AGCS pour ce qui est de contribuer à la participation croissante des pays en développement à la faveur d'engagements concernant l'accès de ces pays aux circuits de distribution et aux réseaux d'information.

**Annex III
(English Only)**

ATTENDANCE*

1. The following States members of UNCTAD were represented at the session:

Algeria	Libyan Arab Jamahiriya
Australia	Luxembourg
Austria	Madagascar
Bangladesh	Malaysia
Barbados	Mali
Belarus	Mauritius
Belgium	Mexico
Benin	Morocco
Brazil	Nepal
Brunei Darussalam	Netherlands
Bulgaria	New Zealand
Cameroon	Nigeria
Chile	Oman
China	Papua New Guinea
Colombia	Peru
Costa Rica	Philippines
Cuba	Portugal
Czech Republic	Republic of Korea
Denmark	Romania
Democratic Republic of the Congo	Russian Federation
Dominican Republic	Saudi Arabia
Egypt	Serbia and Montenegro
El Salvador	Slovakia
Ethiopia	Spain
Finland	Sudan
France	Switzerland
Germany	Syrian Arab Republic
Greece	Thailand
Guatemala	Tunisia
Haiti	Uganda
Honduras	Uruguay
India	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Iran (Islamic Republic of)	United States of America
Ireland	Vanuatu
Italy	Yemen
Jamaica	Zambia
Japan	Zimbabwe
Jordan	
Kenya	

* For the list of participants, see TD/B/COM.1/INF.9.

2. The following intergovernmental organizations were represented at the session:

African, Caribbean and Pacific Group of States
African Union
European Community
International Textiles and Clothing Bureau
Organization for Economic Co-operation and Development
Organization of the Petroleum Exporting Countries
South Centre.

3. The following United Nations agency was represented at the session:

International Trade Centre.

4. The following specialized agencies and related organizations were represented at the session:

United Nations Industrial Development Organization
World Health Organization
World Trade Organization.

5. The following non-governmental organizations were represented at the session:

General Category

International Centre for Trade and Sustainable Development
International Confederation of Free Trade Unions
International Federation of Business and Professional Women International.

Special Category

International Food Policy Research Institute
International Federation of Organic Agriculture.

6. The following special invitees attended the session:

Mr. Noordin Abbas, CEO, Export-Import Bank, Malaysia
Mr. Luis Abugattas, expert
Mr. Patrick Conway, University of North Carolina, United States of America
H.E. Mr. Jose Maria Figueres, former President of Costa Rica and Managing
Director, World Economic Forum, Geneva
Mr. Mariano Jordan, MM Asociados, Global Affiliate of Manatt Jones Global Strategies,
Washington, D.C.
Mr. Lew Falton, International Energy Agency
Mr. Mario Marconini, Global Strategies, Washington D.C.
Mr. Patrick Messerlin, Paris, France
Mr. Edwin Moyo, CEO, Trans Zambezi Industries, Lusaka, Zambia
Mr. Jaime Andres Niño, Professor, National University, Colombia
Mr. Rick Sellers, International Energy Agency
Mr. S. Sridhar, Executive Director, Exim Bank of India.
